

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20221116-34161122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Affichage : 17/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux le seize du mois de novembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, BLANC Emilie, CANET Véronique, GIRAUD Jean, BARDY Benoît, GRANGE Yves, Pierre DUPINAY, Julien LIMONE, Anthony CLUZEL,

Excusées : ROUCHOUSE Muriel, NAVEZ Marie-Louise

Absente : DEGAND Nathalie

Secrétaire de séance : BARDY Benoît

N° 34 161122

**OBJET : GOUDRONNAGE VC N°5 ET VC N° 7 - ROUTE DE LIMONNE ET ROUTE DU PONT CHARDON
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE AU TITRE DE LA VOIRIE 2023**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que les VC n°5 et n°7 sont vétustes et dégradées en de nombreux endroits car le revêtement d'origine date de plusieurs années.

Il serait donc souhaitable d'inscrire ces voiries au programme de voirie 2023. Pour ce faire, elle présente le devis de l'entreprise locale BUFFIN s'élevant à 39 112.00 € HT

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** d'inscrire les VC n°5 et n°7 au programme de voirie 2023
- **Retient** la proposition de l'entreprise BUFFIN pour la somme de 39 112.00 € HT
- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental de la Loire au titre du programme Voirie 2023
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le Maire

A. FLACHER

